

## Pour quelle durée?

Le contrat est signé pour une période de 6 mois, mais il peut être prolongé pour une période maximale de 18 mois.

## Comment fait-on la demande?

Parlez-en à votre assistante sociale de secteur ou votre travailleur social référent.

## Comment ça se passe ?

Selon votre situation, évaluée par le travailleur social référent, il vous sera proposé un accompagnement classique ou soutenu permettant une adaptation du nombre de rendez-vous.

**ACTEUR DE LA MESURE, C'EST VOUS  
QUI DÉCIDEZ.**

**VOUS RESTEZ RESPONSABLE.**

En partenariat  
avec le Conseil Départemental de la Savoie



**Pour contacter le  
secrétariat :**

**04.79.70.89.35**

**UDAF de la Savoie**  
28 Place du Forum  
CS40948  
73009 CHAMBERY CEDEX

**Accompagnement Social**

**A.S.L.L**

**Lié au Logement**

**Comment ça marche?**



# Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)

## Qui peut en bénéficier et dans quelles situations?

Vous avez des difficultés liées au logement ?

Votre logement est inadapté ?

Vous avez des dettes liées au logement ?

Vous êtes menacé d'expulsion ?

## Vous pouvez solliciter un ASLL

## Quel est l'objectif?

**Trouver ensemble des solutions pour améliorer votre situation face au logement.**



## Pour quoi faire?

M'aider dans ma recherche de logement

- Me soutenir dans mes demandes de logement social
- M'appuyer dans ma recherche de logement dans le parc privé
- Selon ma situation, m'aider à actionner certains dispositifs : DALO, Réservation préfectorale, Action Logement...

M'assister dans mes démarches d'accès au logement

- Mettre en oeuvre les dispositifs d'aide lors de l'entrée dans le logement : FSL, Loca-Pass...
- Me soutenir dans les démarches liées au déménagement : recherche de mobilier, ouverture de compteur...
- Travailler ensemble autour du nouveau budget...

Favoriser le maintien dans le logement

- Faire le lien avec le bailleur
- Trouver ensemble des solutions budgétaires pour traiter la dette de loyer et prévenir les situations d'expulsion
- Traiter les problèmes de précarité énergétique et d'habitat indigne